

Le Conseil,

Vu le rapport du 20 mars 1997, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

L'entreprise SERVIMO du groupe FP, représentée par monsieur Petiau, actuellement domiciliée à Villeurbanne, propose d'acquérir une parcelle de terrain sur la zone d'activités "est" de Vaulx en Velin.

La parcelle concernée cadastrée section BH n° 151, pour une superficie de 3 570 mètres carrés, a pour origine une partie des terrains non encore aménagés qui ont été cédés à la Communauté urbaine par la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL), suivant un acte du 25 mai 1987, à la fin de la concession de la zone à urbaniser en priorité de Vaulx en Velin, et qui sont destinés à l'accueil d'activités économiques.

Aux termes du compromis qui vous est présenté, cette parcelle, sur laquelle ladite entreprise projette de réaliser un bâtiment à usage de bureaux, stockage, garages et ateliers, serait cédée aux prix de 892 500 F HT, soit 1 076 355 F TTC ;

B - Propose d'approuver ce compromis, de l'autoriser à signer tous documents relatifs à cette cession et de fixer l'inscription de la recette ;

Vu ledit compromis ;

Vu l'acte d'acquisition passé par la Communauté urbaine le 25 mai 1987 ;

Oùï l'avis de ses commissions urbanisme, habitat et développement social, domaine et administration générale et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve ce compromis et autorise monsieur le président à signer tous documents relatifs à cette cession.

2° - Le montant de cette opération fera l'objet d'une inscription en recettes au budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe de la communauté urbaine de Lyon - exercice 1997 - compte 701 500 - fonction 653 - opération 0177.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,